

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 03 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : NELIAS Agnès - BAZIN Christian - LHOPITAL Stéphanie - CHARLOT Christophe - PEYNAUD Joëlle - THIEFFRY Gaëtane - MILLES Yoann - BARBIER Sébastien - GERSTER Adrien - DUMORTIER Marilyne - DECAMBロン Charlotte - BORIE Anne-Sophie - MONIER Aurélien - ANTONIALI Guillaume

Était absente : DENIZET Victoire

Secrétaire de séance : MONIER Aurélien

D/2026-037

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique de la commune 2025

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2025 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CFU) dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement). Elle donne des précisions concernant les comptes qui présentent une différence notable entre le BP et le CFU et détaille les dépenses réalisées en investissement. Elle répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BAZIN, doyen, délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Madame Agnès NELIAS.

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnateur pour l'année 2025, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2025,
- Après avoir pris connaissance du Compte financier unique par le receveur municipal pour l'année 2025,

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés,

PROPOSE ET FIXE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2025	Titres émis en 2025	Résultats 2025	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 243 361 €	907 722,55 €	1 044 363,68 €	Excédent 136 641,13 €	Excédent 380 002,13 €
Section d'investissement	Déficit 240 393,07 €	348 993,99 €	335 787,35 €	Déficit 13 206,64 €	Déficit 253 599,71 €
Totaux				Excédent 123 434,49 €	Excédent 126 402,42 €

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 tel que dressé par Madame la Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Aurélien MONIER Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 16 AVR. 2026
Publication ou notification du : 16 AVR. 2026
Publication site internet le : 16 AVR 2026
Affichage de la liste des délibérations le : 16 AVR. 2026